



INFO SPECIAL CIO

Lundi 3 octobre 2016

On s'organise pour rentrer dans les boîtes ... de sardines !

Rassemblement du mardi 27 septembre 2016

Les CO-Psy et les personnels administratifs des CIO ont choisi ce jour pour se rassembler devant le rectorat parce que les directeurs et directrices de CIO étaient invités à une réunion sur la carte des CIO. Le but de ce groupe était de faire le point sur les implantations actuelles, pour préparer les regroupements à venir, les suppressions de CIO.

Une grande partie des CIO du 93 et du 94 étaient au rendez-vous devant le rectorat pour exprimer leur refus de voir supprimés de la carte 11 CIO.

En fin de matinée, une délégation a été reçue en audience par M. Cherfi, CSAIO, Mme Bloch, CSAIO à compter du 15 octobre 2016, Mme Gauthier, M. Le Moigne, IEN- IO 93, vous en trouverez ci-dessous un bref compte-rendu :

Nous avons exprimé la raison de ce rassemblement : notre refus de voir supprimés 11 CIO pour des raisons budgétaires et politiques, la volonté que les DCIO ne soient pas considérés par l'administration comme devant préparer les fermetures.

Pour le 93, nous avons rappelé au rectorat que pour le moment aucun vote sur le budget et sur la décision de désengagement n'a eu lieu. Le rectorat a signé une convention avec le conseil départemental 93 portant sur la gestion des frais de fonctionnement de l'année 2016/2017. Il est possible de prolonger cette convention de compensation des dépenses du CD 93 par le Rectorat jusqu'à ce que soit trouvée une solution qui permette de conserver les 17 CIO : un coût de 280.000 euros annuel est dérisoire à l'échelle des budgets de l'E.N. comme du CD 93, et des solutions partagées peuvent être trouvées plutôt que de casser le réseau des CIO.

Pour le Val de Marne, le CD 94 a annoncé sa volonté de se désengager mais il n'y a pas eu de vote non plus. La carte cible proposée par le rectorat supprime 4 CIO et 3 districts seront sans CIO. Le CD 94 annonce un désengagement en douceur, il s'agit donc pour le rectorat de bien reprendre 7 CIO, cela décharge le CD 94 de 6 CIO. Le maintien de 4 CIO pourrait faire l'objet d'un sursis en attendant une reprise programmée du réseau par l'État.

Nous avons exprimé notre volonté de voir l'administration aller jusqu'au bout du dialogue avec les conseils départementaux et le ministère de l'Éducation nationale pour que cette carte soit revue à la hausse.

Le rapport de la commission permanente du CD 93 préparatoire à la signature de convention entre le CD 93 et le rectorat ne se limite pas aux questions de coûts financiers, mais contient bien une remise en cause de ce qui se fait et de l'utilité de nos services. Nous n'avons pas entendu le rectorat défendre ces derniers.

Moins de service public, c'est aussi moins d'égalité, le travail des CIO contribue aussi à lutter contre les inégalités présentes sur les territoires en Seine-Saint-Denis, comme dans le Val-de-Marne. Accroître les distances, rendre les services moins visibles ne peut que dégrader la situation pour le public.

Les réponses de l'administration :

La réunion de ce jour avait pour objet de dresser un tableau des CIO, de la carte et d'avoir des éléments du terrain parce que les DCIO en ont la connaissance. Il s'agissait d'une réunion d'échanges (sur les locaux, les implantations) et elle avait été annoncée aux représentants du personnel au cours de l'audience du mois de juillet. L'autorité académique assumera ses responsabilités, elle ne demandera pas aux DCIO de le faire.

Le rectorat travaille dans un contexte de budget contraint sur la carte des CIO. Le MEN a défini le nombre de CIO pour l'académie de Créteil à 26. Le rectorat travaille dans ce contexte. Il s'agit d'un nombre minimal, si des collectivités se portent volontaires pour accueillir et financer un CIO, le rectorat signera une convention (avec des exigences qui protègent les services).

Du côté du rectorat et des DSDEN, il n'y a aucune remise en cause du travail des personnels administratifs, des CO-Psy et des DCIO... Le rectorat n'a pas de prise sur ce que peuvent penser les CD. Le secrétaire général a bien assuré son attachement aux services : aucun poste supprimé (ni de personnel administratif, ni DCIO, ni CO-Psy). Il pourra y avoir un redéploiement mais tous les postes resteront dans le réseau des CIO.

Selon nos interlocuteurs, il s'agit d'une sécurisation du réseau. Il faut y travailler pour aboutir à des compromis acceptables en termes d'accessibilité, de locaux... Le métier de CO-Psy est en train d'évoluer, il faut repenser son activité pour permettre aux élèves d'investir le CIO même s'il est plus éloigné ...

Nous avons fait remarquer qu'il était difficile de nous faire admettre que la fermeture de 7 CIO sur 17 relevait de la « sécurisation » des CIO et du travail des CO-Psy !

Le rectorat a entendu qu'il devait étudier toutes les pistes (y compris une convention sur les frais de gestion et prise en charge par le rectorat).

Le rectorat a entendu que les CO-Psy souhaitent être consultés.

UN GT pour s'organiser sans les CO-Psy ?

Le désengagement du conseil départemental 93 est considéré comme acté par notre administration. Pourtant, il nous paraît nécessaire de le rappeler, le CD 93 n'a pas encore délibéré sur cette question, seule la convention financière pour l'année scolaire 2016-2017 est votée. Il s'agit maintenant pour le rectorat de mettre en œuvre au plus vite la carte cible, soit, pour faire court, de décider de la fermeture de 7 CIO sur le département.

Le GT du 27/09 , qui réunissait l'ensemble des DCIO du 93 le matin, et les DCIO du 94 l'après-midi, avait pour objet « d'étudier les implantations potentielles et les besoins en locaux que cette carte cible pourrait induire ». Les DCIO ont donc été interrogé-e-s, district par district, sur la pertinence de la carte préalablement élaborée par la hiérarchie. Hormis pour deux districts où la question n'était pas tranchée, la carte proposée s'appuyait sur des locaux pré-existants.

Dans ce cadre bien contraint, on peut dire que ce n'est ni l'accessibilité pour le public, ni le souci de conditions de travail correctes pour les collègues, CO-Psy et secrétaires, qui ont primé, mais le bâti existant (concrètement : à qui appartient le local ? quel est le plus grand ?). Il a été demandé aussi sur certains districts de faire des propositions quant au nombre optimal de secrétaires à maintenir.

Contrairement à ce que M. le secrétaire général et M. le CSAIO nous avaient affirmé lors des audiences et GT précédents, il n'est plus question de trouver des locaux adéquats pour chaque district, tant du point de vue de l'accessibilité pour le public que des conditions de travail des personnels. Bref, il va falloir s'adapter aux locaux existants dans la plupart des districts ...

Concernant les postes :

- **les CO-Psy** : ils-elles resteront rattaché-e-s au CIO de leur district. Les modalités du mouvement (en particulier les Mesures de Carte Scolaire) restent à définir.
- **les secrétaires** : contrairement à ce qui avait été évoqué dans les premières discussions, si les postes restent bien dans les services d'orientation, tous ne seront pas en CIO. La DSDEN (IEN-IO) et le SAIO pourraient en récupérer. Le SNASUB-FSU suivra de près le dossier, un suivi individuel s'avérant nécessaire !
- **les DCIO** : supprimer 11 CIO revient à supprimer 11 postes de DCIO. De fait des MCS seront proposées pour le mouvement concernant la rentrée 2018. Le mouvement des DCIO étant national, le ministère (DGRH) pose le cadre de l'académie pour les affectations en MCS : un-e DCIO ne peut donc pas être envoyé-e au-delà de son académie d'origine dans le cadre d'une MCS. Se pose donc pour nous la question d'affectations subies sur le sud 77. Seront également proposés l'accompagnement vers des concours (personnel de direction, IEN, ..) ou des missions en lien avec les services (DSDEN ou SAIO). Les modalités concrètes n'ont pas été définies.

Quant à la question de la charge de travail pour le DCIO restant sur un poste de DCIO (n'oublions pas que certains regroupements vont aboutir à des CIO de 17 postes de CO-Psy, voire 20 !), si elle a été posée, le CSAIO n'a pas souhaité y répondre.

Bienvenue dans le monde des sardines !!! Pour rappel, si la situation de nos collègues de l'académie de Rouen est un peu lointaine pour certain-e-s : <https://www.youtube.com/watch?v=cklCrRwWlaY>

Le district 1 de Seine-Saint-Denis en exemple

Depuis le 13 juillet 2015, le CIO de Saint-Denis a fermé ses portes au public. Le rectorat nous avait annoncé qu'il était le premier CIO étatisé dans le cadre de la carte cible et qu'il ouvrirait ses portes dès la rentrée 2016 dans de nouveaux locaux plus fonctionnels et bien situés. Cette situation semblait idyllique: l'équipe avait visité les locaux et en était ravie, avait affirmé encore une fois le rectorat. Il est vrai que l'équipe avait déjà connu la fermeture de son antenne, le CIO de Saint-Ouen, suite au départ à la retraite du personnel administratif, et le regroupement au CIO de Saint-Denis. La mairie propriétaire des locaux de Saint-Denis avait annoncé sa volonté de les reprendre depuis deux ans et l'équipe désespérait de se voir proposer des solutions de relogement !

Cette proposition arrivée début juillet, a été accueillie avec soulagement : 3 bureaux pour les 12 CO-Psy, un pour la DCIO, une salle d'accueil et un pôle de secrétariat...L'équipe s'est organisée pour prendre part au déménagement tout en assurant l'accueil de son public au CIO d'Épinay-sur-Seine. L'ouverture était prévue pour le 12 septembre 2016. Hélas, des problèmes de travaux, d'équipements téléphoniques et connectiques et d'autorisation légale d'ouverture remettent à sine die la prochaine ouverture du CIO de Saint-Denis. L'attente laisse place aux difficultés concrètes (transports, clés, bureaux, rangements, cohabitation) pour l'équipe de Saint-Denis comme pour celle d'Épinay-sur-Seine. En effet cette dernière s'était organisée pour accueillir provisoirement l'équipe et le public de Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Île-Saint-Denis. La surpopulation, l'incertitude pèsent à présent et il serait temps que l'administration prenne la mesure de la dégradation des conditions de travail des personnels.

Partout où les conditions de travail se dégradent, il est possible de saisir le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail départemental ou académique :

http://www.chsct-travail-sante-fsu.fr/index_academie.php?idterritoire=3

Agir !

Le collectif CO-Psy/DCIO du SNES-FSU sera force de proposition et se joindra aux initiatives (réunions publiques, rassemblements, audiences...) pour faire entendre sa position :

Pour un service public fort, pour le maintien de tout le réseau des CIO !

CIO du 93: Prochaine réunion au CIO d'Aubervilliers ouverte à tous et toutes

Mardi 11 octobre 2016 à 17h30.

Il est important que chaque CIO soit représenté!

